

La vérité des prix

Dans un communiqué de presse publié au début de l'été, les Groupements patronaux vaudois (GPV) s'inquiètent des nombreuses ordonnances fédérales qui concrétisent la loi sur la protection de l'environnement: normes draconiennes pour les gaz d'échappement des véhicules à moteur, exigences tatillonnes sur les substances dangereuses, prescriptions inapplicables dans la lutte contre le bruit.

Dans le domaine de la protection contre le bruit, par exemple, le respect des valeurs d'alarme fixées par l'ordonnance va impliquer des mesures d'assainissement qui «entraîneront un travail et des coûts énormes»: à Genève, selon les premières estimations, il s'agira d'assainir 50 km de rues au cours des vingt prochaines années.

Et les GPV de conclure qu'on est là bien loin des objectifs généraux prévus par l'article constitutionnel de 1971 et la loi sur la protection de l'environnement, que «l'administration fédérale s'est arrogée les pleins pouvoirs» et qu'elle «est en passe d'imposer aux individus et aux cantons les obligations ou les interdictions les plus déraisonnables».

Sur le principe tout d'abord. La Constitution et la loi exigent que des mesures soient prises pour protéger l'homme, les animaux, les plantes et le sol des atteintes nuisibles et incommodes. En édictant des normes plus précises, qui tiennent compte de l'état des connaissances scientifiques, la Confédération ne fait qu'obéir au mandat qui lui a été confié. Rien de plus. On comprend bien que les GPV préféreraient une intervention plus symbolique. Elle coûterait moins cher et limiterait moins la liberté d'action des entreprises. Mais alors qu'ils le disent franchement au lieu de désigner à la vindicte une administration avide de pouvoir.

Sur les coûts ensuite. L'application de

la législation exigera, c'est vrai, des dépenses considérables. A la mesure des excès et des négligences que nous avons tolérés jusqu'à présent. Les mesures de protection de l'environnement ne visent pas à ruiner l'économie: des dérogations et des délais sont prévus. Mais retournons la question: que coûtent aujourd'hui les nuisances? Dans certains secteurs, nous disposons d'évaluations fiables; ainsi les pertes agricoles sont estimées à 5-10% de la production totale et les dégradations du domaine bâti du canton de Zurich (bâtiments historiques et intérieur des immeubles exclus) par la pollution atmosphérique sont chiffrées à 120 millions par an. Dans d'autres domaines, nous en sommes aux suppositions, quand nous n'ignorons pas tout simplement les coûts: augmentation des maladies respiratoires, affaiblissement des végétaux, stérilité des sols. Pour ne prendre que l'exemple du bruit, les GPV ont-ils une idée des atteintes à la santé des personnes exposées, des frais médicaux et pharmaceutiques, de l'absentéisme et de la baisse de productivité qui en résultent? Sont-ils prêts à affiner les calculs et à déclarer, les résultats étant connus, qu'ils acceptent ce gaspillage des ressources humaines et naturelles?

Sur les moyens enfin. Il n'est pas sûr que la multiplication des prescriptions concoure de manière optimale à la réalisation des buts poursuivis. Trop de règles, trop de rigidité nuisent. Dans ces colonnes, nous avons souvent évoqué les avantages des incitations de nature économique, basées sur le principe du pollueur-payeur et plus conformes aux mécanismes du marché. Mais sur ce terrain, qui privilégie l'autonomie et la responsabilité des entrepreneurs comme des usagers, nous attendons toujours les Groupements patronaux vaudois.

Politique en mouvement

(cfr) Les observations faites ce printemps lors des élections cantonales à Saint-Gall et en Thurgovie sont confirmées cet automne à l'occasion des élections des législatifs des trois communes saint-galloises disposant d'un parlement à ce niveau: le chef-lieu, Rorschach et Wil. Sur les 126 sièges à pourvoir, le Parti des automobilistes en conquiert neuf dans les deux communes où il était en lice. Les socialistes, dans les trois communes, les verts, dans deux, le Groupe politique des femmes, à Saint-Gall, progressent. En revanche, pertes radicales et démocrates-chrétiennes très

sensibles. Au surplus, les difficultés du PDC saint-gallois (DP 894) se confirment. Dans le chef-lieu, une liste séparée avait été déposée par l'aile économique du parti, alors qu'à Wil, il y en avait trois: PDC, Chrétiens sociaux et jeunes du PDC. Les apparentements ont limité les pertes, mais cette affirmation publique de tendances, après le camouflet de ce printemps à la présidente nationale du PDC, n'est pas la preuve d'une entente parfaite. Ne reste-t-il que l'argument confessionnel pour empêcher l'éclatement?

Pour le Parti radical, la situation semble aussi assez conflictuelle. Le Parti des automobilistes a progressé et des radicaux de droite n'ont pas été élus par leur parti.

Affaire à suivre, dirons-nous, en tournant nos regards vers le canton de Schaffhouse.

S'il n'y a pas eu de surprise pour l'élection des conseillers d'Etat, l'élection du maire de Schaffhouse a été marquée par l'ampleur du succès du candidat socialiste Max Hess. Quelles seront les conséquences pour les deux élections à venir, celle du «municipal» permanent, en plus du maire, et celle des trois con-

seillers non permanents? La municipalité de Schaffhouse aura-t-elle de nouveau une majorité socialiste, comme au temps du légendaire Walter Bringolf? Là aussi, affaire à suivre, mais auparavant il y aura les élections au Grand Conseil du canton. Les 80 députés sont élus dans six arrondissements, dont le principal, celui du chef-lieu, en élit la moitié, et le moins peuplé, celui de Buchberg, n'en élit qu'un.

Pour les cinq arrondissements dont les élections ont lieu selon le système proportionnel, quatre partis sont présents partout: les trois traditionnels (PS, UDC et PRD) et le Parti des automobilistes. Le PDC manque dans un arrondissement, il est apparenté dans la ville de Schaffhouse à une liste chrétienne-sociale séparée. Le score du Parti des automobilistes est attendu avec impatience par les observateurs. Il est intéressant de noter qu'il n'y a pas encore eu constitution formelle d'une section schaffhousoise, mais les listes comptent sur l'appui de nombreux sympathisants. Ils espèrent avoir assez d'élus pour constituer un groupe parlementaire. Leurs revendications vont au-delà du slogan «voie libre pour des citoyens libres». La protection de la propriété privée ainsi que la question des étrangers sont entre autres présentes dans leurs préoccupations.

La Suisse orientale bouge! ■

A PROPOS DE L'EDITO

Le prix d'un arbre

Le problème des coûts est très complexe. L'estimation varie fortement selon la perspective choisie. A court terme, l'élimination d'une nuisance peut paraître chère à celui qui en est la cause, alors qu'à terme cette nuisance va coûter plus cher encore à ceux qui la subissent et à la collectivité. A l'inverse l'usage d'un bien naturel n'entre pas ou presque dans le calcul économique jusqu'au moment où la qualité de ce bien se dégrade à la suite d'un usage irresponsable. Ainsi un chercheur allemand a récemment tenté d'apprécier la valeur d'un hêtre centenaire:

Valeur du bois	225 fr
Valeur de la fonction de photosynthèse	26 300 fr
Valeur des fonctions de filtre, de rétention d'eau, de fixation du sol	
Au total	139 635 fr
Si l'arbre fait partie d'une forêt, il remplit d'autres fonctions encore (protection contre l'érosion, les avalanches...)	
Toutes valeurs cumulées	441 440 fr

(Cité par P. Alteslander dans la *Neue Zürcher Zeitung*, 10.9.88)

PRESSE JURASSIENNE

D'Autre part

(pi) La micro-édition, ou publication assistée par ordinateur, ne cesse de rendre possible des publications que des contingences financières auraient empêché de paraître il y a quelques années encore. Les imprimeurs peuvent ainsi compenser par un volume croissant d'imprimés la part que l'ordinateur leur a fait perdre sur le marché des journaux, tracts, prospectus, etc, c'est à dire toute la composition et la mise en page. Nous vous parlions la semaine dernière de *La Distinction*, nous pouvons vous annoncer aujourd'hui la parution *D'Autre part*, «revue périphérique et saisonnière» jurassienne. Sur 70 pages aérées et d'une présentation «branchée», un

certain Jura s'exprime et parle de lui. Parfois avec nombrilisme, mais toujours de manière intéressante et souvent de façon originale. L'approche est politique et historique, bien sûr, mais aussi humoristique, utopique et littéraire.

D'Autre part courait le risque de faire copie ratée de magazine, par manque de moyens, de professionnalisme, de lecteurs. Eh! bien non... Même si le parti pris d'une mise en page chahutée ne nous a pas toujours convaincu, on peut dire que *D'Autre part* est au Jura ce qu'*Emois* voudrait être à l'Europe. ■

D'Autre part (on peut l'acheter en librairie). Case postale 3294, 2800 Delémont 1.

Dessine-moi une politique

(jd) Les grandes villes ont mal à leur développement: engorgement et commercialisation des centres, croissance par la périphérie, difficultés de circulation, pollution de l'air, pénurie de logements. Est-il encore possible de penser l'avenir urbain ou l'évolution constatée est-elle inéluctable? Nous abordons le problème avec l'exemple genevois, tout d'abord à propos du centre-ville et, la semaine prochaine, des zones industrielles urbaines.

«Le centre ville se meurt!» Ce cri d'alarme des commerçants n'est pas nouveau. Face à une baisse dramatique de leur chiffre d'affaires, ils ont incriminé tour à tour les restrictions imposées à la circulation automobile, l'absence de places de parc en nombre suffisant, le chantier de la gaine technique des rues basses. Les récriminations des commerçants ont trouvé l'oreille attentive de Jean-Philippe Maître, responsable de l'économie publique genevoise (*Journal de Genève* du 2 septembre 1988) qui se fait fort de rallier à sa position — réalisation rapide de nouveaux parkings au centre — une majorité du Conseil d'Etat jusqu'à présent opposée à tout nouveau projet. Dans un audacieux amalgame, le magistrat démocrate-chrétien lie l'absence d'animation du centre-ville, la baisse de l'activité commerciale, le manque de parkings et le recul du tourisme.

L'élaboration d'une politique exige plus qu'une équation simpliste qui fait dé-

pendre l'animation d'une cité de la densité des places de parc (rappel: cette densité est à Genève plus élevée que dans les autres villes suisses). Elle nécessite de prendre en compte tous les paramètres qui assurent la vie d'un quartier. C'est un promoteur immobi-

Nombre de places de stationnement par hectare dans quelques centres-ville suisses (toutes catégories confondues, places privées et publiques): Genève: 94; Zurich: 58; Bâle 58; Lausanne: 54; Berne: 50.

lier, Gabriel Tamman — connu du public depuis son récent rachat de Confédération Centre — qui, dans un récent courrier des lecteurs (*Journal de Genève* du 6 septembre 1988), a rappelé opportunément quelques vérités élémentaires. Tout d'abord le commerce du centre doit viser en priorité la popu-

lation locale et offrir une gamme de produits peu encombrants accessibles à une clientèle piétonne; les dollars comme les pétrodollars sont volatiles et ne peuvent assurer à terme la stabilité du commerce. Ensuite, sa survie dépend non seulement du maintien des magasins mais aussi du retour de sa population résidente, donc de l'existence de logements.

Or précisément l'évolution du centre a suivi une direction inverse: multiplication des commerces de luxe dont l'éventaire constitue une injure au consommateur moyen; emprise croissante des banques, des assurances, des sociétés commerciales qui parquent pour des raisons de pur prestige et provoquent un flux important de pendulaires; diminution du parc de logements.

Contrecarrer cette évolution n'est certes pas chose facile. Mais le recul du tourisme de luxe offre peut-être une issue. Déjà le fiasco de Confédération Centre, ce temple de la consommation de luxe érigé par l'Union de Banques suisses, ouvre la voie à une réorientation vers des besoins plus réels. Et si le tertiaire dominant, prenant conscience de sa responsabilité dans l'engorgement diurne et la désertification nocturne du centre, renonçait à une partie de sa rente foncière, décentralisait ses activités et restituait à la population les logements nécessaires, un pas décisif serait fait vers une réanimation véritable du cœur de la ville. ■

REGROUPEMENT FAMILIAL

Un étranger, c'est fait pour rapporter

(jd) Le salaire fixé pour les manœuvres dans la convention collective de la construction ne suffit pas à faire vivre une famille. *Plädoyer*, le magazine des juristes démocrates, l'affirme dans sa dernière livraison.

En effet, un ouvrier yougoslave qui travaille depuis 15 ans en Suisse, d'abord comme saisonnier puis au bénéfice d'un permis annuel, s'est vu refuser par les autorités zurichoises la possibilité de faire venir en Suisse sa femme et son

fil. Motif: revenu insuffisant et risque d'être à la charge de l'assistance publique. La législation fédérale n'autorise en effet le regroupement familial que si, notamment, le requérant dispose de moyens financiers suffisants à l'entretien de sa famille.

L'ouvrier yougoslave reçoit un salaire net de 2550 francs, supérieur au minimum de la convention collective et dépassant de 300 francs le minimum vital défini par l'Office des poursuites. ■

ECHOS DES MEDIAS

Le groupe de presse de la *Basler Zeitung* a bouclé ses comptes au 30 juin. Le chiffre d'affaires 1987/1988 a, pour la première fois, dépassé 200 millions de francs. Plus de la moitié de ce chiffre est dû à la bonne marche du journal.

Certains prétendent qu'à Bâle des acheteurs du *Blick Basel* se contentent du cahier local et laissent les deux cahiers suisses au vendeur. Le journal lui-même s'est fait l'écho de cette tendance.

Le carburant de la flamme

(ag) Les Lausannois n'ont pas oublié le slogan qui devait «rassurer» sur le financement des Jeux Olympiques d'hiver: «Les jeux paieront les jeux». L'événement mondialisé, la compétition sportive, la joie ludique créeraient par leurs seules vertus actualisées les ressources nécessaires à l'organisation du spectacle. Car l'esprit, tous les quatre ans, s'incarne quand s'allume la flamme.

Les jeux de Séoul sont l'occasion d'étoffer ce dossier. Car la fantastique commercialisation du sport subvient non seulement aux frais de la ville organisatrice, mais entretient aussi le CIO, qui, de club fermé aristocratique ou de haute finance, ce qu'il est toujours, est devenu une institution internationale, dotée de son appareil, de son administration, de ses réseaux. Budget de fonctionnement 1988: 20 millions. Comment assumer? Selon le même principe: «les jeux paient les jeux», y compris donc les permanents de l'olympisme.

Pas d'impôts pour le CIO

C'est à ce sujet qu'est consacrée une enquête du *Monde* (15 et 17 septembre). Elle nous intéresse particulièrement dans la mesure où le CIO jouit du statut d'organisation internationale non gouvernementale, reconnue dès 1980 par la Confédération, sous l'impulsion de Kurt Furgler usant de sa prérogative présidentielle pour bousculer les Affaires étrangères qui craignaient le précédent. Le statut comporte entre autres les exonérations fiscales dont bénéficient les organisations internationales. La commercialisation outrancière du sport qui alimente la trésorerie du CIO crée le cas assez exceptionnel d'une organisation qui tire profit d'activités lucratives très poussées tout en jouissant d'un statut (d'exonération) international.

Les choses ont donc bien changé depuis le départ du débonnaire lord Kilanin, laissant à Lausanne le champ libre à M^{me} Monique Berlioux, qui dirigeait autoritairement l'administration du siège qu'elle s'efforçait de renforcer, exigeant déjà un statut international

avec chantage au déménagement en France, dans un vrai château qui n'aurait pas été à proximité d'une station d'épuration, comme à Vidy. Mais M^{me} Berlioux n'avait ni le titre ni le rayonnement pour mener à bien la mutation.

Les entreprises au TOP

Par contrat avec le CIO, seul propriétaire du sigle olympique, les organisateurs des Jeux se soumettent à l'avance à son «programme de marketing international», concocté par ISL au profit des entreprises souhaitant bénéficier d'une exploitation mondiale de leur parrainage. Ce programme pour 1992, dit TOP 2, impose des conditions draconiennes à Barcelone et à Albertville, qui se voient interdire la possibilité de négocier directement avec une série de grandes firmes le parrainage de leur compétition.

Le TOP comporte trois listes de «produits» précisément définis. La liste «verte» recense les entreprises exclusivement réservées à ISL. On y retrouve Kodak, 3M, Agfa, Polaroid, Fuji, Nikon, Konica, Ricoh et d'autres pour le matériel caméra, photographique et optique, Visa, l'American Express, le Diner's Club et l'Euromastercard pour les cartes de paiement, Kellogg's, Nabisco, United Biscuits, General Foods, Bahlsen ou Cadbury pour le «snack food», Mc Donald's, Burger King, Kenuucky pour la restauration rapide, Coca, Pepsi, Cadbury Schweppes, Seven Up pour les boissons, et ainsi de suite...

C'est elle qui déménagea. Selon *Le Monde*, son indemnité de départ aurait été de plus d'un million, contrat «supervisé par le PDG de Krupp, M. Berthold Beitz». Accueillie par Jacques Chirac, elle a préparé à la mairie de Paris le dossier de sa candidature pour les Jeux de 1992, et c'est Barcelone, patrie de Samaranch, qui les a obtenus!

L'argent de l'olympisme

Les ressources du CIO, dont on ne sache pas qu'il publie ses comptes et son bilan, sont notamment les suivantes. Une part, le tiers selon *Le Monde*, des droits nets de télévision, soit pour 1992 (hiver-été) 200 millions de dollars. Le CIO répartit une part de cet argent aux organismes nationaux, renforçant du même coup son influence par ces subventions. S'ajoute «le droit de percevoir 3% de la

La liste «orange» concerne les produits pour lesquels ISL et les comités d'organisation se partagent, formellement, les clients potentiels du parrainage. En réalité, les entreprises «réservées» à ISL sont incomparablement plus nombreuses, et surtout plus importantes, que celles auxquelles les organisateurs peuvent faire appel. Ainsi, dans la catégorie loisirs électroniques, vidéo et informatiques, ISL «retient» Philips, 3M, JVC, Matsushita, Sony, Sanyo, Samsung, Toshiba, Atari, TDK, BASF, Maxwell et d'autres encore. Elle n'a laissé à Albertville que Thomson, Hachette et Nathan.

La troisième liste, dite «rouge», donne aux organisateurs des Jeux la liberté de négocier avec les sociétés des secteurs de la banque, de l'assurance, de l'automobile, des transports, de la pétrochimie et du support informatique. Mais sans aucune possibilité, pour les entreprises retenues, d'exploiter leur parrainage hors du territoire national. C'est le cas des deux premiers sponsors d'Albertville, IBM-France et le Crédit lyonnais, qui ont emporté les enchères pour, respectivement, 200 millions et 110 millions de francs.

Le Monde, 17.9.88

valeur de toutes rémunérations de tous contrats se rapportant à l'exploitation commerciale des Jeux ou concernant les Jeux» et «10% de tout excédent d'actifs résultant de la célébration des Jeux».

Mais il ne suffit pas de prélever une «commission» sur les contrats quadriennaux. Le marketing olympique suppose l'intervention d'intermédiaires dont le rôle est de pousser les enchères des chaînes télévisées, américaines au premier chef, de trouver des sponsors désireux d'exploiter la «griffe» olympique. Au premier rang, le groupe McCormak et le groupe ISL (International Sport Leisure Marketing) détenu par Adidas. Ces groupes commercialisent toute manifestation sportive, si on leur confie ce mandat; ils conseillent les entreprises soucieuses d'investir dans le sport; ils gèrent les contrats publicitaires des vedettes. Ils détiennent notamment l'exclusivité des contrats liés aux Jeux, que les villes organisatrices ne peuvent librement négocier. Ces contrats, dit TOP (The Olympic Program) s'obtiennent à haut niveau. Neuf multinationales auraient payé 140 millions de dollars, au profit du CIO, pour entrer dans le club des «sponsors exclusifs» (voir l'encadré).

De vrais pros

Que le CIO qui n'a pas de ressources publiques assure son autofinancement n'est pas ce qui choque: il exploite l'événement dont il a la propriété.

Mais non content de prélever sa commission sur les contrats de retransmission des jeux, il commercialise ses anneaux. Dès lors, il se «maque» avec tout ce qui vit du sport et sur le sport.

Le fait que les Jeux soient devenus ouverts, que Steffi Graf ou Lendl y participent, dépasse la vieille opposition, obsolète, entre amateurs et professionnels. Car ce sont les professionnels déjà sous contrat qui vont participer à des Jeux eux aussi sous contrat. Et les mêmes groupes négocient pour les uns et pour les autres ces affermages.

Plus l'originalité de l'événement est montée en épingle, plus la banalisation commerciale nivelle la spécificité olympique.

Et les athlètes, même si leur performance — à quel prix et pour quel prix — est unique deviennent, de plus en plus, les lévriers du CIOdrome. ■

COURRIER

Une vérité qui dérange ?

Dans son numéro du 25 août 1988, et sous le titre «Objectivité apparente», Domaine public s'étonne que les Services industriels de Genève publient dans la presse locale des annonces payantes relatives aux chiffres de production et de consommation d'électricité.

En guise d'explication à cette pratique, Domaine Public «*risque une hypothèse*»: le fait d'insister sur la croissance de la demande d'électricité vise à faire apparaître comme une fatalité le développement de l'énergie nucléaire. Cette hypothèse appelle de notre part les remarques suivantes:

— Les avis statistiques que nous publions trimestriellement par voie de presse depuis des années ne concernent pas seulement l'électricité mais également, une fois sur deux, le gaz ou l'eau. Soit des fluides autour desquels ne se développe aucune controverse. Cela prouve que notre but est purement informatif.

— La seule question valable est de savoir si les chiffres publiés sont vrais ou faux. Ils sont rigoureusement et implacablement vrais. Mais peut-être est-ce justement cela qui dérange?

— Quand un distributeur d'électricité fournit au public une argumentation élaborée, on lui reproche de faire du bourrage de crâne. Dès lors qu'il fournit des données brutes, le voilà accusé de machiavélisme. Et gageons que si nous options pour le silence, un chœur indigné aurait tôt fait de fustiger notre arrogance et notre mépris à l'égard du citoyen-consommateur.

Bref, force est de constater que, quoi

que nous fassions, il se trouvera toujours un vigilant censeur prêt à nous clouer au pilori.

«Qui veut noyer son chien dit qu'il a la rage», prétend la sagesse populaire. Qu'en pense-t-on à Domaine Public?

Services industriels de Genève
J.-J. Couchepin, chef de l'information

L'alibi du rumantsch grischun

A propos de «La difficile survie du romanche» (DP 918).

Le rumantsch grischun est le suprême alibi des confédérés, en particulier des romands, pour avoir laissé les Suisses alémaniques agresser culturellement et économiquement les vallées romanches des Grisons: c'est la langue des feuilles d'impôts et des recensements fédéraux, sorte d'effarant esperanto bureaucratique, plus sournois que le sida.

Car en effet le RG n'est rien autre chose que la mort par l'intérieur de cette culture subtile, et de cette identité qui dérange, alors que jusqu'ici on s'est acharné sur elles de l'extérieur. Mais c'est la deuxième partie de l'article qui révèle les vraies intentions des partisans de cette mauvaise action: créer une télévision romanche, pour bêtifier définitivement ces derniers citoyens épargnés par la fange médiatique, c'est effectivement leur ordonner l'alignement intellectuel que tout le monde attend.

Après quoi le tour des romands viendra, inexorablement.

Olivier Julliard
Anières

EN BREF

Rencontre à Stuttgart du président du conseil régional Rhône-Alpes et de ses compères (expression d'un quotidien régional) de la Catalogne espagnole, de la Lombardie italienne et du Bade-Wurtemberg allemand pour, tout d'abord, réaliser une exposition com-

mune destinée à circuler pour vanter ces régions. C'est aussi ça l'Europe.

Conséquence d'un vote populaire à Saint-Gall, les caisses d'assurance maladie communales doivent être liquidées. Les 87 000 assurés sont répartis entre sept grosses caisses privées en faisant jouer le hasard. Il y aura cependant des possibilités de recours.

L'INVITE DE DP
Sorcellerie

La mode est aux gourous, aux guérisseurs, aux devins. Le président des Etats-Unis laisse son épouse consulter une voyante avant de fixer ses rendez-vous. On ne peut plus entamer une conversation sans décliner son signe du zodiaque (moi, c'est Julienas, 3 décés), ni écouter la radio romande sans tomber sur un chosologue quelconque. On nage en pleine sorcellerie. Plus c'est gros, mieux ça marche. On vous masse les pieds, ce qui est agréable, et on appelle ça réflexothérapie en construisant une théorie fumeuse (deux différences entre ça et le massage thaïlandais: pour ce dernier, on ne masse pas les pieds, et on paie d'avance). Il y a des naturopathes, des auriculothérapeutes, des mages, des faiseurs de secret. Hahnemann a réussi à créer une sorte d'église. Et Lyssenko ricane dans sa tombe: il a fait école. Partout, la foi remplace la raison.

**La mémoire
de l'eau**

On croyait avoir tout vu et le D^r Benveniste réussit encore à nous étonner. Il obtient de la revue *Nature* la publication des résultats d'une expérience sur la «mémoire de l'eau». L'éditeur prend des précautions, mais le mal est fait: grand battage médiatique, et la foi nouvelle prend naissance. L'enjeu est énorme (au sens financier du terme): ce n'est rien d'autre que la possibilité de légitimer l'homéopathie. C'est une branche «porteuse», comme disent les économistes. L'investissement est faible: un robinet et des flacons. On peut toujours analyser le contenu de ces flacons. Ils ne contiennent par définition, compte tenu des dilutions, plus de principe actif. Or, coïncidence: la recherche a été financée en grande partie par les Laboratoires Boiron qui fabriquent des produits homéopathiques. Pas besoin d'être spécialiste pour avoir l'intuition, au départ, qu'un

produit dilué à 1/10¹²⁰ n'a aucun effet (j'ai essayé avec une goutte d'absinthe dans une carafe d'eau, ce qui est une moins grande dilution; ça n'avait ni le goût ni les effets du principe actif). Des essais avaient d'ailleurs été faits dans le domaine de l'homéopathie, sérieusement pour une fois (nombre suffisant de cobayes, procédure en double-aveugle). Ils portaient sur le rétablissement du transit intestinal après une intervention chirurgicale. Les résultats obtenus avec le produit homéopathique ont été les mêmes qu'avec le placebo.

**Devoirs
de vacances**

Surtout, la méthode utilisée par le D^r Benveniste ne semble pas des plus fiables. Il cherche à faire «éclater» des basophiles avec son eau à mémoire, et mesure le résultat en colorant ces basophiles. Mais le colorant est mal choisi; il n'est d'ailleurs plus utilisé ailleurs. Il est même possible que le résultat soit dû, en partie, au colorant. Des vérifications ont été faites dans des laboratoires sérieux. Elles montrent que les résultats obtenus par le D^r Benveniste sont, au moins, aléatoires. Le battage autour de la pseudo-découverte était certainement dû au fait que les journalistes, en été, ont tendance à copier les confrères, à inventer de toute pièce les événements, à exploiter les «marronniers». Grâce à une princesse en Angleterre et à la mémoire de l'eau, le remplissage de colonnes a pu avoir lieu.

Le problème reste entier. Il manque quelque chose à l'individu de 1988, et il croit que ce sont des soins de santé. Il a besoin d'être materné, rassuré; ce qu'il tient pour de la magie, avec les «miracles» que cela entraîne (on a vu ces derniers temps Lourdes relever la tête) le reconforte. Pourquoi ne pas remplacer tout ce fatras de méthodes par la distribution de sugus, comme au jardin d'enfants?

Ça ne fait pas d'effet non plus, mais c'est bon, et favorable au maintien de l'emploi dans une branche économique qui en a bien besoin.

Philippe Bois

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Philippe Bois est professeur de droit aux Universités de Neuchâtel et Genève.

DP **Domaine
Public**

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley
Rédacteur: Pierre Imhof

**Dans ce numéro et dans l'index,
vous trouverez les signatures de:**

Eric Baier	(eb)
Iurg Barblan	(ib)
François Brutsch	(fb)
Jean-Daniel Delley	(jd)
André Gavillet	(ag)
Françoise Gavillet	(fg)
Jacques Guyaz	(jg)
Pierre Imhof	(pi)
Yvette Jaggi	(yj)
Wolf Linder	(wl)
René Longet	(rl)
Charles-F. Pochon	(cfp)
Rédaction	(réd)
Jean-Luc Seylaz	(js)

Les invités de DP:

Philippe Bois	(pb)
Mario Carera	(mc)
Jean-Pierre Ghelfi	(jpg)
Jean-Christian Lambelet	(jcl)
René Meylan	(rm)
Laurent Rebeaud	(lr)

Les articles marqués d'un astérisque (*) sont des réactions de lecteur; les signatures en majuscule indiquent un éditorial.

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612,
1002 Lausanne

Tél. 021 22 69 10 CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Liliane Berthoud, Pierre Imhof,
Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

DOMAINE PUBLIC — INDEX 910 — 919

Vingt-septième livraison de l'index des textes parus dans ces colonnes
DP 910 (16.06.88) à DP 919 (15.09.88)

1. Affaires fédérales

- 910 Le mille-pattes qui se mord la queue WL
910 Journée du réfugié réd
911 Croissance qualitative: C'est quoi au juste ? jd
911 Lendemain de votation jd/
ag
912 La naturalisation des immigrés, un problème suisse JG
912 Y a-t-il un Vaudois au Conseil fédéral ? ag
913 L'histoire du contingent réd
913 Le temps d'une session yj
913 Interventions déplacées jd
914 Le cinquième pis ag
914 Politique économique extérieure: Discrète et confidentielle jd
917 L'occasion européenne — Numéro spécial YJ
918 Fiscalité fédérale: Quatre variantes ag
919 Et le droit d'initiative, Bruxelles ? yj

2. Cantons

- 911 VD: En dépit de pi
911 Festival zurichois cfp
912 LU: Amélioration de l'espace urbain jd
913 JO home ag
915 VD: Pas de petit roque ag
915 Les masques tombent pi
916 VS: La bataille des normes pi
919 JU: La relance ag
919 Nocturnes GE: Un peu de bonne volonté, Messieurs les patrons jd
919 VD: L'or du lac pi
919 VD: L'effet médiatique pi

3. Economie

- 911 Navigation rhénane: Sauvetage difficile yj
912 Tout a un prix, même la Nature jd
913 Croissance qualitative: Pour un bilan genevois jd
915 Les bâtisseurs égoïstes YJ
918 Entreprises sous la loupe jg
919 Les pertes sans titres ag

4. Environnement

- 913 L'homme et le climat pi
914 Gouvernement par objectifs FB
914 Ne pas opposer les luttes rl
918 Rouler propre: Japonaises en tête pi
918 Pollution verbale pi
919 Mettez un catalyseur dans votre salon fb

5. Energie

- 915 Sortir de l'impasse jd
915 La montagne de déchets jd
916 Objectivité apparente jd
918 Indemnité pour l'abandon de Kaiseraugst: On a déjà donné jd
919 Des économies, tout de suite ! jd

6. Aménagement du territoire

- 914 Le travail n'est pas fini pi

7. Transports

- 912 En traversant la Venoge pi
913 Modération de la circulation en France: Une longueur d'avance pi
916 Le rêve du citoyen WL
916 Le prix des embouteillages fb
919 Progrès par substitution PI
919 A propos de Swissmetro pi

8. Politique sociale

- 910 Plans de carrière au féminin jd
911 Travail, mode d'emploi jd
913 Egalité: Il est long le chemin jd
915 Les effets pervers de la mixité jd
918 L'insupportable AG

9. Monde du travail

- 910 Formation continue: Genève en tête jg
911 Le pari paritaire AG
914 Portrait du travailleur romand jg
916 Mémoires ouvrières cfp

10. Consommation

- 910 L'écologie a bon dos réd
911 Publicité pour le tabac: Inutile, disent les publicitaires pi

11. Logement

- 911 Le Conseil des Etats et les locataires pi

12. Enseignement

- 911 L'alimentaire des «alma mater» ag
913 L'alimentaire de l'alma mater (suite) ag

13. Médias

- 913 Quotidien ou éphémère ? cfp
914 ATS: A-t-elle mal aux dents ? cfp
915 Marc Rich et l'Hebdo jg
919 Un drôle de journal pi
919 Un problème de «désidentification» cfp

15. Le carnet de Jeanlouis Cornuz

- 910 Consommation modérée
911 Le vers jusqu'à la lie
912 Sacré Chappuis !
913 Musique
914 Tempête pour un vers *

- 915 Plumes de Colombe
916 Intégrisme et prophétie
918 L'inquiétude des pères
919 Révolution des mots

16. L'invité de DP

- 910 Le système de milice: En voie de saturation ? jcl
912 La Suisse ne serait-elle plus en Europe ? cr
915 Comment ne pas fêter idiot ? lr
916 Chèque en blanc pour le FMI ? mc
918 Un nouveau virus jpg
919 Il y a trente ans, naissait la nouvelle gauche mm

17. Culture

- 910 Le Délire général jls
911 La BD à Sierre: L'état des stocks pi
915 Breton dans la Pléiade ag
915 Curzio Chiesa, philosophe eb
916 Le métier du livre fg
916 Féminines passions pi
918 La difficile survie du romanche ib
918 Révolte, espoir, droits de l'homme eb
918 La fondue sous les tropiques fb
919 Le respect du féminin réd

18. Divers

- 910 Rocard à Matignon: L'art de gouverner vrai yj
910 Boxe: Un phénomène social cfp
911 Fabrique de DP: Assemblée générale réd
912 Jour de fêtes yj
912 La ville dont le maire est premier ministre cfp
912 Lettre à Jeanlouis Cornuz jls
912 Les banques ne financent pas le mouvement anti-apartheid réd
912 Fabrique de DP: Comptes d'exploitation réd
913 Un lieu de réflexion JD
914 TVA européenne et autres retenues à la source ag
914 Tous les ions sont mortels yj
914 La décennie de l'aire ag
915 Devoir de vacances réd
916 Devoir de vacances réd
916 Le prix du football: cinquante millions pour douze clubs cfp
918 PDC: Quinze ans de mendicité cfp
918 Savoir s'enflammer *
918 La vie devant eux pi

Le nivellement par le haut

(pi) Après l'approche fiscale (*L'Occasion européenne* – DP 917), puis les problèmes que pose notre système de démocratie directe (DP 918), nous abordons la question de l'intégration européenne sous l'angle de la protection de l'environnement. Pour l'essentiel, nous nous inspirons d'un exposé d'Alain Clerc, chef du Service des organisations internationales à l'Office fédéral de la protection de l'environnement, donné à l'occasion de l'assemblée générale de la SPE, à Lausanne, le 12 septembre.

Si 1993 est d'abord une échéance économique, cette date aura également des répercussions dans le domaine de l'écologie, de nombreuses normes disparates devant être harmonisées au sein des douze Etats membres afin de rendre possible la libre circulation des marchandises.

Le principe du plus petit dénominateur

Depuis 1975 — date du début d'une politique communautaire de protection de l'environnement — et jusqu'à la ratification en décembre 1985 de l'Acte unique européen, la CE a adopté une centaine de directives, qui liaient les Etats quant aux résultats à atteindre. Les décisions devaient se prendre à l'unanimité. Il a découlé de cette procédure la recherche d'un consensus, et donc du plus petit dénominateur commun. Cette formule laissait toutefois les Etats membres libres d'édicter des dispositions plus sévères, ce que ne permet plus que

de manière très restrictive l'Acte unique. Ce document, qui fait maintenant autorité, énumère quatre principes généraux, proches de ce que nous connaissons en Suisse:

- l'action préventive;
- l'action sur les émissions à la source;
- le pollueur – payeur;
- l'intégration de la dimension environnementale dans les autres politiques de la CE.

Ces principes peuvent toutefois être modulés par d'autres, d'intérêt supérieur, tels que le développement économique des régions ou les données scientifiques et techniques.

Si les décisions de portée générale continuent de requérir l'unanimité, l'adoption de normes sur les produits (par exemple sur les émissions nocives, sur la teneur en plomb dans les carburants, etc) se prennent à la majorité qualifiée. Il n'y a donc plus recherche de consensus, mais risque de voir les pays progressistes (RFA, Pays-Bas, Danemark) minorisés par les autres Etats membres, plus nombreux.

Un rapprochement Suisse – CE étant à l'ordre du jour, il a été décidé de participer activement au développement d'une politique communautaire de protection de l'environnement, dans le but de rapprocher les législations en visant un nivellement par le haut plutôt que par le bas. Pour cela, un système de coopération avec l'AELE a été proposé à la CE, qui l'a accepté à la surprise générale. Il se base sur trois moyens d'action:

- Les missions diplomatiques à Bruxelles multi-

plient les échanges d'informations et renseignent la CE sur les résultats de mesures prises dans les pays de l'AELE.

- D'autres contacts poursuivent le même but au niveau des experts scientifiques.

Majorité renversée

- Une conférence régulière, réunissant les directeurs généraux de l'environnement des pays de la CE et de l'AELE, est un lieu privilégié de discussion et de proposition. Cette conférence travaille sur la compatibilité des normes et législations des seize pays qui y sont représentés (les «progressistes» y sont majoritaires). La Suisse y a notamment proposé la généralisation de l'interdiction des phosphates dans les lessives. Elle y a également défendu les nouvelles normes d'émissions polluantes pour les véhicules lourds. Et s'il s'est trouvé de nombreux politiciens et organisations d'intérêts suisses pour mettre les pieds contre le mur, aucun des pays de la CE ne s'y est opposé.

Le laboratoire suisse

Nos voisins suivent en effet avec intérêt ce qui se passe chez nous, les résultats pouvant ensuite être utilisés pour convaincre les réticents. Alain Clerc a, pour exemple, fait état des pressions exercées par la RFA sur Kurt Furgler, alors chef du Département fédéral de l'intérieur, pour que notre pays rende obligatoire l'utilisation de pots catalytiques. Au niveau politique, on souhaitait en effet profiter des expériences de la Suisse; l'industrie automobile entendait pour sa part disposer d'un laboratoire d'essai avant de devoir affronter, à plus long terme, le marché allemand, puis européen.

Enfin, juste retour des choses, la Suisse s'est inspirée des normes européennes (dites normes Seveso) pour rédiger une loi sur le transport de matières dangereuses.

On le voit, même si notre législation est souvent plus sévère que celle de nos voisins, provoquant de temps à autre à l'étranger un coup de gueule ministériel et médiatique, notre rôle de terrain d'essai est également reconnu et parfois apprécié. ■

Concurrence et écologie

D'une manière générale et malgré le combat des milieux industriels, la Suisse a adopté une législation et des normes plus sévères que ses voisins. Il en résulte souvent des coûts de production plus élevés, donc une situation concurrentielle *a priori* défavorable. Cette situation oblige toutefois nos industries à développer des techniques de pointe, ce qui augmente leurs chances au moment où les législations étrangères deviennent plus sévères. Plusieurs cas se sont déjà présentés où des entreprises suisses ont pu profiter de cette situation pour conquérir des marchés étrangers, américain notamment.